

ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ.....	5
2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER.....	5
3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX	5
3.1. Ajustement des contrats spéciaux	7
3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre	8

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Achats d'électricité	5
Tableau 2 : Détail des volumes et des coûts des achats d'électricité	6
Tableau 3 : Ajustement des contrats spéciaux.....	7
Tableau 4 : Variation de l'ajustement des contrats spéciaux	8

1. SOMMAIRE DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ

1 Le présent document récapitule les données sur les achats d'électricité pour les années
 2 2014, 2015 et 2016 en conciliant les données des pièces sur la prévision des ventes (pièce
 3 HQD-4, document 2), sur les approvisionnements (pièce HQD-6, document 1) et sur les
 4 revenus requis (pièce HQD-5, document 1). Le tableau 1 présente un sommaire des coûts
 5 pour ces trois années.

**TABLEAU 1 :
 ACHATS D'ÉLECTRICITÉ (M\$)**

	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Achats d'électricité	5 617,0	6 117,9	6 356,3
Électricité patrimoniale	4 508,2	4 534,2	4 534,4
Électricité postpatrimoniale	1 684,6	1 717,1	1 591,4
Tarif de gestion de la consommation	25,8	13,5	-
Ajustement des contrats spéciaux	(247,4)	(154,9)	(145,0)
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2012	(4,3)	-	-
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2013	(27,9)	-	56,4
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2014	(322,0)	135,8	191,3
Compte de <i>pass-on</i> pour l'achat d'électricité 2015	-	(127,8)	127,8

2. DÉTERMINATION DU VOLUME DE CONSOMMATION TOTALE À APPROVISIONNER

6 Afin de déterminer le volume de consommation totale à approvisionner, certains ajustements
 7 doivent être apportés aux ventes publiées telles que déposées au rapport annuel du
 8 Distributeur (pour une année historique) et aux ventes. Le tableau 6 de la pièce HQD-4,
 9 document 2 présente ces différents ajustements.

3. VOLUMES ET COÛTS DES ACHATS PATRIMONIAUX ET POSTPATRIMONIAUX

10 Les volumes et les coûts des achats d'électricité pour l'année historique 2014, l'année de
 11 base 2015 et l'année témoin 2016 sont détaillés au tableau 2.

**TABLEAU 2 :
DÉTAIL DES VOLUMES ET DES COÛTS DES ACHATS D'ÉLECTRICITÉ**

	Année historique 2014			Année de base 2015			Année témoin 2016		
	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$	GWh	¢/kWh	M\$
Électricité patrimoniale	159 573	2,83	4 508,2	159 018	2,85	4 534,2	157 319	2,88	4 534,4
Dont : Ajustement pour entente cadre 2013	-	-	1,4	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2014 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(0,1)	-	-	-
Dont : Ajustement pour taux de pertes	(609)	-	(17,2)	(135)	-	(3,8)	-	-	-
Électricité postpatrimoniale	13 683	12,31	1 684,6	16 289	10,54	1 717,1	14 138	11,26	1 591,4
Dont : Ajustement pour entente cadre 2013	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2014 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,0	-	-	-
Tarifs de gestion de la consommation	530	4,87	25,8	287	4,70	13,5			
Compte de pass-on 2012⁽²⁾	-	-	(4,3)	-	-	-	-	-	-
Compte de pass-on 2013⁽²⁾	-	-	(27,9)	-	-	-	-	-	56,4
Compte de pass-on 2014⁽²⁾	-	-	(322,0)	-	-	135,8	-	-	191,3
Compte de pass-on 2015⁽²⁾	-	-	-	-	-	(127,8)	-	-	127,8
Achats d'électricité									
Coût de la fourniture sans ajustement des contrats spéciaux	173 786	3,37	5 864,4	175 594	3,57	6 272,7	171 456	3,79	6 501,3
Ajustement des contrats spéciaux ⁽³⁾	-	-	(247,4)	-	-	(154,9)	-	-	(145,0)
Dont : Ajustement pour entente cadre 2013	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	-
Dont : Ajustement pour entente cadre 2014 ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	0,3	-	-	-
Coût de la fourniture avec ajustement des contrats spéciaux (HQD-5, document 1)	173 786	3,23	5 617,0	175 594	3,48	6 117,9	171 456	3,71	6 356,3
Conciliation avec HQD-6, document 1^{(4),(5)}									
Électricité postpatrimoniale	13 683	12,31	1 684,6	16 289	10,54	1 717,1	14 138	11,26	1 591,4
Tarifs de gestion	530	4,87	25,8	287	4,70	13,5	-	-	-
Ajustement pour entente cadre 2013	-	-	(0,6)	-	-	-	-	-	-
Ajustement pour entente cadre 2014 ⁽¹⁾	-	-	0,0	-	-	(0,0)	-	-	-
Taux de pertes (%) ⁽⁶⁾	7,56%	-	-	7,72%	-	-	7,82%	-	-
Électricité postpatrimoniale	15 287	11,2	1 709,9	17 868	9,7	1 730,6	15 243	10,44	1 591,4

- (1) Le détail de l'ajustement du coût de l'entente globale cadre de l'année 2014 fait l'objet de la section 3.2.
- (2) Les ajustements pour le *pass-on* sont détaillés au tableau 4 de la pièce HQD-9, document 7.
- (3) Le détail de l'ajustement des contrats spéciaux est présenté au tableau 3.
- (4) Les données indiquées en termes de coûts unitaires et de volumes (en ¢/kWh et en GWh) sont présentées du point de vue de la consommation alors que la pièce sur les approvisionnements d'électricité (pièce HQD-6, document 1) présente des données du point de vue des besoins. Les taux de pertes expliquent les différences.
- (5) Les ajustements relatifs à l'entente globale cadre des années 2013 et 2014 permettent de concilier les achats d'électricité du présent dossier et les données présentées au *Rapport annuel 2014 du Distributeur* à la Régie.
- (6) Le détail du calcul du taux de pertes prévisionnel pour l'année témoin 2016 est présenté au tableau 6 de la pièce HDQ-4, document 2.

3.1. Ajustement des contrats spéciaux

1 Conformément à la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le coût de fourniture des contrats spéciaux
 2 correspond au revenu prévu au contrat, déduction faite des coûts de transport et de
 3 distribution applicables selon la méthode de répartition des coûts de service du Distributeur
 4 déterminée par la Régie. Un ajustement sur le coût de fourniture réparti aux contrats
 5 spéciaux est ainsi effectué puisque le manque à gagner ou le surplus, entre les revenus
 6 requis des contrats spéciaux et les revenus qu'ils génèrent, est transféré à l'actionnaire. Le
 7 tableau 3 présente le détail du calcul de l'ajustement des contrats spéciaux pour les trois
 8 années. Pour l'année témoin 2016, cet ajustement est de 145,0 M\$ réduisant d'autant les
 9 coûts du Distributeur relatifs aux achats d'électricité.

**TABLEAU 3 :
 AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)**

Composantes	Année historique 2014	Année de base 2015	Année témoin 2016
Revenus prévus (Ventes en GWh)	811,0 24 983	898,6 24 632	899,1 28 388
Coût de transport	263,0	269,3	264,2
Coût de DSALC	3,6	3,4	4,1
Coût du capital	3,7	5,0	4,8
Ajustement entente cadre	(0,6)	0,3	-
Coût de fourniture applicable	541,2	620,5	626,0
Coût de fourniture selon méthode de répartition	788,6	775,5	771,0
Ajustement des contrats spéciaux	(247,4)	(154,9)	(145,0)

10 Le tableau suivant présente la variation de l'ajustement.

**TABLEAU 4 :
VARIATION DE L'AJUSTEMENT DES CONTRATS SPÉCIAUX (M\$)**

Composantes	Variation	
	2015-2014	2016-2015
Revenus prévus	87,6	0,5
Effet volume	(14,4)	9,1
Prix aluminium	31,6	1,4
Taux de change	49,1	(10,4)
Autres effets prix	21,3	0,4
Coût de transport	6,4	(5,1)
Coût de DSALC	(0,2)	0,7
Coût du capital	1,3	(0,2)
Ajustement entente cadre	0,8	(0,3)
Coût de fourniture applicable	79,3	5,4
Coût de fourniture selon méthode de répartition	(13,1)	(4,5)
Effet volume	25,3	(15,8)
Effet coût unitaire	(38,4)	11,3
Ajustement des contrats spéciaux	92,4	9,9

3.2. Ajustement du coût de l'entente globale cadre

1 Dans le cadre du dossier tarifaire, le Distributeur intègre les données finales de l'énergie
 2 patrimoniale utilisée et de l'énergie approvisionnée en vertu de l'entente globale cadre. Le
 3 compte de *pass-on* de l'année 2015 comprend donc un ajustement de -0,4 M\$ relatif à la
 4 mise à jour du *pass-on* 2014 recalculé en fonction des données finales d'énergie.

5 Ainsi, le détail de l'impact total de -0,4 M\$ sur le compte de *pass-on* 2014 s'explique comme
 6 suit :

- 7 • Premièrement, comme mentionné à la pièce HQD-6, document 1 (page 14), le coût
 8 final de l'utilisation de l'entente globale cadre pour l'année 2014 se chiffre à 0,1 M\$ de
 9 dépassement. Comparativement au montant initialement estimé au 31 décembre
 10 2014, l'ajustement reporté en 2015 est négligeable ;
- 11 • De plus, les données finales de l'énergie patrimoniale utilisée génèrent un impact
 12 de -0,1 M\$ relatif aux achats patrimoniaux. Ce montant est également intégré au
 13 compte de *pass-on* 2015 ;

- 1 • Finalement, le compte de *pass-on* étant établi par catégories de consommateurs, la
2 part de 0,3 M\$ qui concerne les contrats spéciaux est considérée dans l'ajustement
3 des contrats spéciaux de l'année de base 2015 (voir le tableau 4), conformément aux
4 modalités de transfert du compte de *pass-on*. Ce montant est par conséquent exclu
5 de l'impact total de l'entente globale cadre sur le compte de *pass-on*.